

MAIRAT, SEBAN & ASSOCIÉS

Société d'Avocats

43, rue de Rennes - 75006 PARIS

Téléphone : 42 84 04 04 - Fax : 42 84 10 11

Pierre MAIRAT
Didier SEBAN
My-Kim YANG

Sophie GARNIER
Anne LACOMBLEZ
Avocats à la Cour

Monsieur PASQUA
Ministre d'Etat
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS

Paris, le 18 novembre 1993

N. REF :
AFF :

Monsieur le Ministre d'Etat,

Je suis saisi par de nombreuses personnes d'origine roumaine séjournant ou ayant séjourné à Nanterre près du viaduc du RER.

Ces familles résident dans des conditions particulièrement innacceptables, notamment en ce qui concerne l'hygiène et la salubrité.

Cette situation est d'autant plus critique que de nombreux enfants en bas-âge sont présents et souffrent du froid, parfois de malnutrition.

Il apparaît de surcroît que les équipes de Médecin du Monde qui apportaient jusqu'ici des soins à ces familles rencontrent de plus en plus de difficulté à pénétrer sur le campement du fait des contrôles effectués par les services de police de manière permanente.

Il apparaît également que les familles parties chercher de la nourriture à l'extérieur du camp rencontreraient des difficultés certaines pour pouvoir de nouveau pénétrer sur le camp du fait de l'opposition des forces de l'ordre.

De nombreuses personnes ont déposé des demandes d'asile politique ou de reconnaissance du statut d'apatride auprès de l'OFPRA et ont vu leur demande rejetée du fait de la très grande difficulté pour ces personnes à constituer des dossiers justifiant de leur réelle situation.

Pourtant la situation des tziganes et des gens du voyage en Roumanie est particulièrement critique et les persécutions dont ils font l'objet sont internationalement connues et ont été à de nombreuses reprises dénoncées par les organisations de défense des Droits de l'Homme.

Dans ces conditions, une mesure d'éloignement du territoire français pour ces personnes signifierait des risques certains pour la sécurité personnelle de chacune d'entre elles.

Vous avez déjà été saisi par de nombreuses associations du cas particulier des personnes et familles vivant à Nanterre dont certaines ont déjà malheureusement fait l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire français.

Je sollicite donc pour mes clients une régularisation à titre exceptionnelle de leur situation administrative.

Vous trouverez ci-joint pour chacun d'entre eux une note succincte résumant leur situation.

A cette fin, je vous remercie de bien vouloir m'accorder un rendez-vous à votre Ministère afin que chaque cas puisse vous être présenté.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Pierre MAIRAT

PJ: 20 notes individuelles

MAIRAT, SEBAN & ASSOCIÉS

Société d'Avocats

43, rue de Rennes - 75006 PARIS

Téléphone : 42 84 04 04 - Fax : 42 84 10 11

Pierre MAIRAT
Didier SEBAN
My-Kim YANG

Sophie GARNIER
Anne LACOMBLEZ
Avocats à la Cour

*→ A Bournaud
→ A Pierre Mairat
→ via l'éditeur*

Monsieur Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général du MRAP
89 rue Oberkampf
75011 PARIS

Paris, le 19 novembre 1993

AFFAIRE : ROUMAINS DE NANTERRE
NOS REF : PM/AL/AL
VOS REF :

Monsieur le Secrétaire Général,

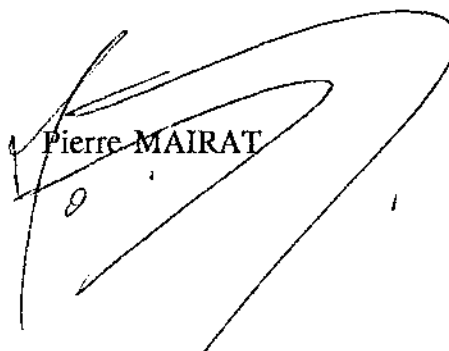
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de la lettre que j'ai adressée à Monsieur PASQUA, Ministre de l'Intérieur, par laquelle je lui demande de bien vouloir m'accorder un rendez-vous afin de présenter l'ensemble des dossiers des personnes concernées et qui m'ont été transmis aux fins d'une demande de régularisation à titre exceptionnelle de leur situation administrative.

Bien évidemment, je ne manquerai pas de vous faire des suites qui seront réservées à cette demande.

J'adresse également copie de la lettre adressée à Monsieur PASQUA à Monsieur Jean Yves TREIBER ainsi qu'à Mademoiselle Nathalie VITTEL.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments dévoués.


Pierre MAIRAT

Monsieur Charles PASQUA
Ministre d'Etat
Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire
Place Beauvau
75800 PARIS

PARIS, le 24 novembre 1993

Objet: demande d'audience
à M. le Ministre de l'Intérieur
au sujet des Tsiganes roumains

Monsieur le Ministre,

Au sujet des Tsiganes roumains -concentrés
principalement à Nanterre-

deux évidences apparaissent:

. leurs conditions de vie à Nanterre sont inacceptables et,
de l'avis de tous, malgré des efforts humanitaires, ne
doivent pas se prolonger;

. de plus, compte tenu des actes d'agression s'apparentant
à de véritables pogroms contre les Tziganes en Roumanie et
de l'impuissance du gouvernement de ce pays à les
maîtriser, actes dénoncés par la Fédération Internationale
des Ligues des Droits de l'Homme en date du 1er octobre,
tout retour forcé en Roumanie doit être vigoureusement
condamné comme contraire à l'article 33 de la Convention de
1951.

Ainsi, il apparaît que le gouvernement doit renoncer à
toute solution de renvoi autoritaire qui reviendrait à se
faire complice des lynchages et des pogroms dénoncés.

.../..

Deux conséquences:

Le droit d'asile et l'octroi du statut de réfugié politique devraient être envisagés favorablement, en raison des persécutions subies par une ethnie en tant que telle, sans exiger de preuves individuelles.

Pour les Tsiganes qui ne désirent pas de leur plein gré retourner en Roumanie, il nous faut envisager des regroupements avec des conditions de vie décentes en divers lieux de notre territoire. Ceci nécessite un double effort:

... en direction des autorités locales et de l'opinion française à informer et sensibiliser

... en direction des Tsiganes eux-mêmes en vue d'une prise de responsabilité de leur part pour leur insertion sans tomber dans le "ghetto".

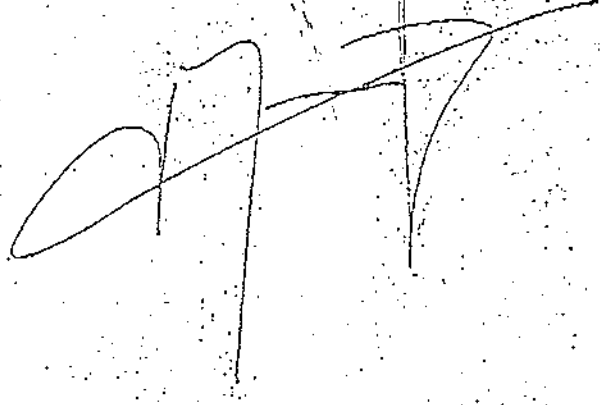
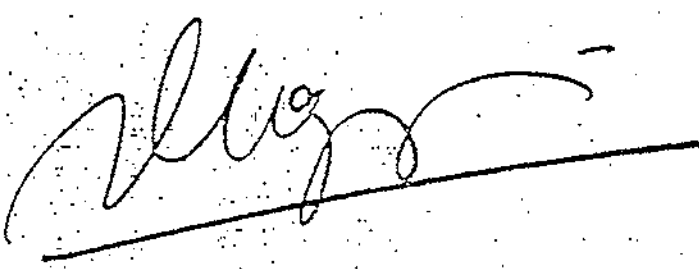
Mais c'est tout d'abord une responsabilité nationale dans un pays qui se veut celui des Droits de l'Homme.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, le MRAP et l'ASAV (Association pour l'Accueil des Voyageurs) vous demandent instamment une audience.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Laurent ELCHOZI
Président de l'ASAV

Monloup AOUNIE
Secrétaire Général du MRAP



ASAV
130 rue du
8 mai 1945
92000 NANTERRE
40 97 97 44

MRAP
89 rue Oberkampf
75543 PARIS CEDEX11
48 06 88 00

SOS-RACISME
14 Cité Griset
75011 PARIS
48 06 40 00

Monsieur Charles PASQUA
Ministre d'Etat
Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire
Place Beauvau
75800 PARIS

PARIS, le 20 décembre 1993

**Objet: réitération d'une
demande d'audience à
M. le Ministre de l'Intérieur
au sujet des Tsiganes Roumains**

Monsieur le Ministre d'Etat,

En date du 24 novembre, le Dr ELGHOZI, Président de l'ASAV et moi-même vous adressions une lettre sur la situation des Tsiganes roumains de Nanterre -en plein accord avec le Président de SOS-Racisme.

Nous avons marqué deux insistances:

1) le renoncement à toute solution de renvoi autoritaire et forcé -et ce en nous basant sur une déclaration de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme qui dénonçait l'insécurité régnant en Roumanie pour les Tsiganes, allant même jusqu'à de véritables pogroms;

2°) en conséquence, la nécessité pour ceux qui redoutent un retour dans de telles conditions, de trouver une solution d'accueil sur notre territoire, comportant la possibilité de recours au droit d'asile.

Parallèlement, Maître Mairat, avocat, vous avait fait parvenir, avec un état alarmant de la situation, 20 notes individuelles méritant un examen sérieux.

A notre courrier du 24 novembre, nous n'avons pas eu de réponse.

Depuis, nous avons le soutien de la LICRA, de l'Association Nationale-Internationale des Tsiganes Evangélistes (ASNITE), d'ATD Quart Monde et de Médecins du Monde. Forts de ces appuis, Monsieur le Ministre, nous renouvelons notre demande d'audience d'autant plus que la situation des Tsiganes présents ne s'est pas améliorée, au contraire.

Certes, ils sont moins nombreux à Nanterre. Il n'y a pas eu d'opérations policières spectaculaires, mais une pression psychologique constante et des expulsions au coup par coup. Certains se retrouvent à Asnières, Gennevilliers, Sannois, Pontoise... Il y a "éclatement" ce qui n'est en rien une solution. Conditions matérielles lamentables et insécurité demeurent.

Quant aux retours en Roumanie, nous n'avons toujours aucune garantie sur les conditions de vie et de sécurité.

Tous ces faits confirment notre conviction que les solutions humaines restent à trouver.. ce qui ne devrait pas tout de même être impossible.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre d'Etat, avec les organisations citées ci-dessus, nous espérons une rapide réponse de votre part.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'assurance de notre considération distinguée.

Laurent ELGHOZI
Président de l'ASAV

Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général du MRAP

Fodé SYLLA
Président de SOS-RACISME



LICRA
MEDECINS DU MONDE
ASNITE
ATD QUART MONDE

PARIS, le 23 décembre 1993

Chers amis,

Nous vous remercions vivement de votre soutien apporté à la cause des Tsiganes roumains de Nanterre.

Ce soutien s'avère bien nécessaire puisqu'il nous faut réitérer notre demande d'audience restée sans réponse auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Nous vous en communiquons le texte -volontairement bref- rappelant seulement 2 positions essentielles et soulignant qu'un "éclatement" sous pression policière n'est en rien une solution à un problème humain.*

Nous vous prions de croire, chers amis, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général

LICRA
MEDECINS DU MONDE
ASNITE
ATD QUART MONDE

PARIS, le 23 décembre 1993

Chers amis,

Nous vous remercions vivement de votre soutien apporté à la cause des Tsiganes roumains de Nanterre.

Ce soutien s'avère bien nécessaire puisqu'il nous faut réitérer notre demande d'audience restée sans réponse auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Nous vous en communiquons le texte -volontairement bref- rappelant seulement 2 positions essentielles et soulignant qu'un "éclatement" sous pression policière n'est en rien une solution à un problème humain.*

Nous vous prions de croire, chers amis, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Mouloud ACUNIT
Secrétaire Général



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrap
télécopieur
(1) 48 06 88 01

président d'honneur
Pierre PARAF †

présidence

Jacques CHEVASSUS
Jean-Jacques KIRKYACHARIAN
Alain MIRANDA
Charles PALANT

secrétaire général
Mouloud AOUNIT

secrétaires généraux adjoints
Alain CALLES
Paul MUZARD

comité d'honneur

Henri ALLEG
Maurice BÉJART
Jacques BERQUE
Yves BOISSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Almé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBEIRON
Edmonde CHARLES-ROUX
M.-José CHOMBART de LAUWE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Henri FAURÉ
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GUILLAUMIN
Monsieur Guy HERBULOT
Jean HIERNAX
Georges HOURDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINIE
Bâtonnier Bernard LASSERRE
Maxime LE FORESTIER
Albert LÉVY
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADDAULE
Emmanuel MAFFRE-BAUGÉ
Françoise MALLET-JORIS
Claude MAURIAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MEMMI
Robert MERLE
Professeur Paul MILLIEZ
Professeur Alexandre MINKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PIHAN
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFIÉ
Robert SABATIER
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bertrand TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TERRENOIRE
Jacqueline THOME-PATENOTRE
Paul-Émile VICTOR
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOLINSKI
Iannis XENAKIS
Bernard ZEHRFUSS

Mme Florence AUBENAS
LIBERATION
11 rue Béranger
75154 PARIS CEDEX 03

PARIS, le 27 décembre 1993

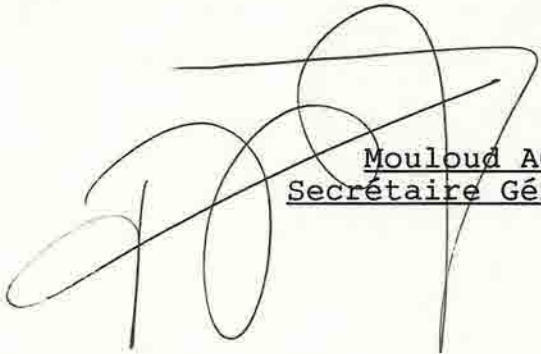
Chère amie,

Suite à ton article de ce matin, ci-joint

- le premier courrier que j'ai adressé à Charles Pasqua et, sans réponse,
- le second courrier, avec d'autres signatures,
- la contribution du MRAP à la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme
- proposition du MRAP à ladite Commission avec ATD Quart Monde.

Pour ton information, nous avons mis un avocat à la disposition de ces familles. Il s'agit de Pierre MAIRAT, tél. 42 84 04 04.

Bien cordialement.


Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général

Monsieur Charles PASQUA
Ministre d'Etat
Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire
Place Beauvau
75800 PARIS

PARIS, le 24 novembre 1993

Objet: demande d'audience
à M. le Ministre de l'Intérieur
au sujet des Tsiganes roumains

Monsieur le Ministre,

Au sujet des Tsiganes roumains -concentrés
principalement à Nanterre-

deux évidences apparaissent:

. leurs conditions de vie à Nanterre sont inacceptables et,
de l'avis de tous, malgré des efforts humanitaires, ne
doivent pas se prolonger;

. de plus, compte tenu des actes d'agression s'apparentant
à de véritables pogroms contre les Tziganes en Roumanie et
de l'impuissance du gouvernement de ce pays à les
maîtriser, actes dénoncés par la Fédération Internationale
des Ligues des Droits de l'Homme en date du 1er octobre,
tout retour forcé en Roumanie doit être vigoureusement
condamné comme contraire à l'article 33 de la Convention de
1951.

Ainsi, il apparaît que le gouvernement doit renoncer à
toute solution de renvoi autoritaire qui reviendrait à se
faire complice des lynchages et des pogroms dénoncés.

.../..

Deux conséquences:

. Le droit d'asile et l'octroi du statut de réfugié politique devraient être envisagés favorablement, en raison des persécutions subies par une ethnie en tant que telle, sans exiger de preuves individuelles.

. Pour les Tsiganes qui ne désirent pas de leur plein gré retourner en Roumanie, il nous faut envisager des regroupements avec des conditions de vie décentes en divers lieux de notre territoire. Ceci nécessite un double effort:

... en direction des autorités locales et de l'opinion française à informer et sensibiliser

. en direction des Tsiganes eux-mêmes en vue d'une prise de responsabilité de leur part pour leur insertion sans tomber dans le "ghetto".

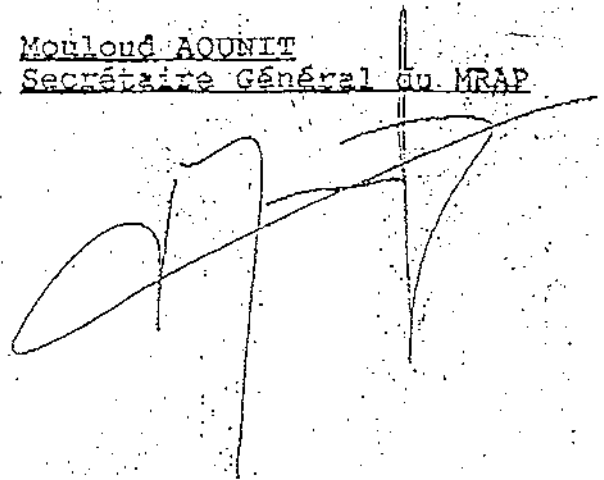
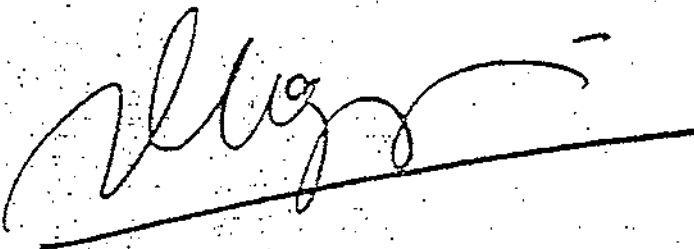
Mais c'est tout d'abord une responsabilité nationale dans un pays qui se veut celui des Droits de l'Homme.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, le MRAP et l'ASAV (Association pour l'Accueil des Voyageurs) vous demandent instamment une audience.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Laurent ELGHOZI
Président de l'ASAV

Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général du MRAP



CONTRIBUTION DE LA COMMISSION
TSIGANES ET GENS DU VOYAGE
RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME
1993

LES TSIGANES ROUMAINS

Les problèmes qu'ils posent -comme ceux des Tsiganes yougoslaves* qui ont eu la vedette il y a une dizaine d'années, et dont ils ont pris le relais- sont spécifiques et on doit les traiter en distinguant soigneusement des problèmes qui se posent pour les 95% de Tsiganes et Gens du Voyage, français depuis des générations.

Tsiganes roumains: étrangers (immigrés, réfugiés?...), mais en plus -circonstance aggravante- tsiganes = xénophobie + racisme. A ceci s'ajoute que leurs conditions de vie misérables -et l'exploitation à laquelle ils sont soumis par certains d'entre eux, les réduisent à la mendicité ou au vol, que les médias ne se font pas faute de mettre en relief.

Une émission comme "La Marche du Siècle", bien qu'elle fut de qualité et animée du désir de combattre les préjugés, par la longue séquence qui leur fut accordée, n'a sans doute pas contribué à améliorer leur image de marque et a risqué de prêter à un amalgame avec la condition des Tsiganes et Gens du Voyage français, amalgame très redouté de ceux-ci.

"L'abcès de fixation", c'est Nanterre parce qu'ils y sont concentrés au nombre d'environ 150 familles soit 600 à 800 personnes, en trois campements, et en site "privilégié": l'axe de la Défense!..., mais ils ne sont pas qu'à Nanterre. Dans le département voisin, le Val d'Oise, ils seraient une bonne centaine, mais en petits groupes.

Les premiers arrivages dateraient de 1989. Mais on n'en fait état vraiment dans l'opinion que depuis un an.

Il est des riches, des "exploiteurs" et grands truands parmi eux. Mais la grande majorité est misérable, même si "Minute" prétend (selon un policier?) "qu'une journée de marche dans le métro rapporte entre 800 et 1.000 Frs!

Ils ne sont pas complètement délaissés: des associations sont présentes sur le terrain. Citons "Médecins du Monde" ainsi que le DASP.

En ce mois d'octobre, une cellule d'une vingtaine de personnes s'est mise en place afin de coordonner et d'éviter les actions dispersées. Mais peut-on faire actuellement autre chose que de gérer une misère de ghetto? Il faut, certes, d'autres solutions. Dès 1989, des offres de rapatriement avaient été refusées. "Retourner en Roumanie, jamais!" Nous nous bornerons ici à citer quelques interventions.

* Si l'on ne parle plus guère des Tsiganes yougoslaves, cela ne veut pas dire qu'il n'y en ait plus ou qu'ils soient "assimilés". (De Nice: Les Tsiganes qui s'échouent sur la Côte d'Azur. Figaro du 13.04.93). Mais un clou chasse l'autre!

CONTRE LES EXPULSIONS MUSCLEES ET LE RAPATRIEMENT FORCE

Le dimanche 29 août, des expulsions ont débuté, au vu de places disponibles dans des avions en partance pour la Roumanie, les travaux d'autoroute nécessitant un déplacement.

"Pour les pouvoirs publics, ce déplacement devient expulsion!" déclare le MRAP dans un communiqué du 2 septembre qui dénonce "des procédés inacceptables...des décisions hypocrites:

Des procédés inacceptables

A ce jour, ce sont des hommes que l'on a renvoyés en Roumanie, le reste de la famille demeurant à Nanterre encore plus démuné. Ainsi, Adrian se trouve séparé de sa femme et de ses 5 enfants dont Roxane, née il y a tout juste 2 mois à Nanterre. Serait-ce parce que, mariés selon le droit coutumier, la femme ne porte pas le même nom, que l'administration française considèrerait que les hommes sont célibataires?

Des décisions hypocrites

L'arrêté de reconduite à la frontière considère que le retour en Roumanie ne peut leur être préjudiciable. C'est là feindre d'ignorer que les Tsiganes sont actuellement persécutés aussi bien par le gouvernement roumain que par la population de ce pays.

Le MRAP condamne ces procédés qui contredisent, une fois encore, l'annonce d'une politique de respect des libertés individuelles et d'intégration.

Cinq exigences

Sur la demande de notre Mouvement, un observateur digne de foi et connaissant bien le terrain nous transmet un rapport de plusieurs pages dont nous donnons seulement 5 points qu'il souligne comme importants.

1. S'il est nécessaire de déplacer le campement situé sur l'ancienne cité de transit Gutenberg (voir les croquis) du fait de l'avancée des travaux de l'autoroute, cela ne signifie pas qu'on doive automatiquement renvoyer les gens en Roumanie. La France, terre d'accueil, doit pourvoir à une nouvelle implantation sur le territoire national.
2. Si le déplacement d'un des trois campements est donc nécessaire rapidement, rien n'empêche de prendre son temps pour les deux autres campements ("rue" Gutenberg et sous les arches du RER).
3. L'expulsion en Roumanie de plusieurs hommes à la fin août 1993 en laissant à Nanterre femme et enfants est inacceptable humainement et ne résoud en rien le problème de fond.
4. L'expulsion en Roumanie d'hommes ayant renoncé à la nationalité roumaine, même si l'administration française ne reconnaît pas officiellement leur qualité d'apatride, est inacceptable en regard des difficultés qu'ils rencontreront inmanquablement dans ce pays.
5. Plusieurs familles roumaines sont en situation régulière en ce qui concerne leur présence en France, même si leur implantation de caravane est sur un terrain non autorisé, seront-elles aussi expulsées? Plusieurs familles sont prêtes à être déplacées sur un

terrain pour Gens du Voyage, même loin de la Région Ile de France, que leur propose-t-on?

Pour un droit au séjour

Le Groupe de travail juridique de la Commission Consultative des Droits de l'Homme se penche sur la question.

Le 11 octobre, les représentantes d'ATD Quart Monde et du MRAP rédigent la note ci-après:

"Bien qu'il soit difficile à l'heure actuelle d'obtenir des informations plus précises, il nous semble important de prendre en compte la situation particulière des Gens du Voyage d'origine roumaine actuellement réfugiés en France.

Nos associations ont été saisies de cas de familles tsiganes roumaines, entrées en France après 1989, à qui le statut de réfugié politique a été refusé, malgré la menace toujours présente de persécutions en Roumanie.

Contraintes de demeurer en France dans la clandestinité et ne pouvant envisager un retour en Roumanie, le plus grand nombre d'entre elles aurait renoncé volontairement à leur nationalité roumaine pour se voir délivrer un certificat d'apatride.

L'ambassade de Roumanie aurait effectivement reçu la demande de ces familles et leur aurait délivré, moyennant une somme variant entre 1.000 et 4.000 Frs, un avis leur signifiant qu'à compter du jour de leur renonciation, elles n'étaient plus citoyens roumains.

Privées en France de statut juridique, leur demande première est de pouvoir se voir reconnaître sur notre territoire une protection et régulariser leur situation administrative au regard du droit au séjour".

Enfin, nous parvient un document capital.

La Lettre de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme dans son n° 506-507 du 14 octobre publie un communiqué du 1er octobre mettant en garde le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui doit entériner le 4 octobre l'adhésion de la Roumanie à cette organisation.

A cette occasion,

"LA FEDERATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME (FIDH) condamne avec la plus grande fermeté les discriminations constantes dont sont victimes les Roms (Tsiganes) de Roumanie".

Le communiqué parle de "véritables pogroms" en citant la ville d'Haradeni: lynchages, chasses à l'homme, incendies "au seul motif de l'appartenance ethnique" et souligne "le profond décalage entre le discours officiel du gouvernement roumain... et sa totale carence...".

Après son appel au Comité des Ministres pour exiger un engagement solennel du gouvernement roumain, "la FIDH appelle le le gouvernement allemand à suspendre l'accord conclu avec la Roumanie organisant l'expulsion vers la Roumanie... et assorti d'une aide...".

Si, comme cela paraît, le gouvernement français envisage une solution de ce type, cet appel de la FIDH nous concerne aussi...

NOS CONCLUSIONS

1. Le renvoi en Roumanie de l'ensemble ou du plus grand nombre? Illusion.. Comme en 1989, beaucoup refuseront le départ et pour ceux qui ont renoncé à la nationalité roumaine, solution impossible. Humainement inacceptable, si l'on en croit le constat et les appels de la FIDH.

2. Si l'on en croit encore la FIDH, il semble que le droit d'asile s'impose, qu'il ne devrait pas nécessiter démarche individuelle de chacun, mais être reconnu pour l'ensemble (en s'efforçant bien entendu de démasquer ceux que nous avons nommés "truands" et "profiteurs" exploitant leurs compatriotes sans vergogne, prostitution, etc.).

3. Si la majorité doit rester en France, qui les accueillera??

Pas par centaines, bien sûr, mais par groupes familiaux. Y aura-t-il des municipalités, des populations pour les recevoir? Pourront-ils cohabiter harmonieusement avec des Gens du Voyage français, sur des aires d'accueil? (déjà très insuffisantes, voir le reste de notre rapport sur les Gens du Voyage français).

Prenons l'exemple des "Maliens de Vincennes". Une commune des Yvelines avait accepté six familles... six seulement... Pétition dans le quartier. On les expédie dans un coin perdu, loin de tout. Et pourtant les Maliens avaient moins mauvaise presse que les Tsiganes roumains.

Cet exemple ne rendrait pas très optimiste...

Il faut pourtant espérer... et agir. Trouver une solution digne de la "Patrie des Droits de l'Homme"!!...



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11
(1) 48 06 88 00
minitel : 3615 mrap
télécopieur
(1) 48 06 88 01

A S A V
A S N I T E
ATD QUART MONDE
L D H
L I C R A
MEDECINS DU MONDE
SOS-RACISME

président d'honneur
Pierre PARAF †

présidence
Jacques CHEVASSUS
Jean-Jacques KIRKYACHARIAN
Alain MIRANDA
Charles PALANT

secrétaire général
Mouloud AOUNIT

secrétaires généraux adjoints
Alain CALLES
Paul MUZARD

comité d'honneur

Henri ALLEG
Maurice BÉJART
Jacques BERGUE
Yves BOISSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Aimé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBERON
Edmonde CHARLES-ROUX
Albert JACQUARD
M.-José CHOMBART de LAUWE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Henri FAURÉ
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GUILLAUMIN
Monsieur Guy HERBULOT
Jean HIERNAUX
Georges HOURDIN
Professeur François JACOB
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINIE
Bâtonnier Bernard LASSERE
Maxime LE FORESTIER
Albert LÉVY
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADAULE
Emmanuel MAFFRE-BAUGÉ
Françoise MALLET-JORIS
Claude MAURIAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MEMMI
Robert MERLE
Professeur Paul MILLIEZ
Professeur Alexandre MINKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PIHAN
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFIÉ
Robert SABATIER
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bertrand TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TERRENOIRE
Jacqueline THOME-PATENOTRE
Paul-Émile VICTOR
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOLINSKI
Iannis XENAKIS
Bernard ZEHRFUSS

Chers amis,

PARIS, le 19 janvier 1994

Nous avons fait le point au Conseil National du MRAP du 8 janvier sur le problème des Tsiganes roumains (qu'on n'ose plus dire "de Nanterre").

Devant la non-réponse de Monsieur le Ministre de l'Intérieur à nos deux demandes d'audience du 24 novembre et du 20 décembre 1993, nous avons décidé ceci.

Si au 20 janvier nous n'avons toujours pas de réponse, nous optons pour une déclaration publique. Nous consultons donc les 7 autres organisations participantes.

1°) êtes-vous d'accord sur le principe d'une déclaration publique?

2°) êtes-vous d'accord sur le texte ci-joint? Il est long..., mais pouvait-on se borner à une brève déclaration sans retracer tout le processus? Bien entendu, les corrections seront bienvenues... mais il faudrait pouvoir sortir ce texte fin janvier.

3°) quels procédés de diffusion proposez-vous? Faut-il se borner à l'AFP? (outre les publications de nos Mouvements).

Avec nos remerciements pour votre réponse rapide et nos sincères amitiés.

Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

**89, rue oberkampf
75543 paris cedex 11**

(1) 48 06 88 00

**minitel : 3615 mrap
télécopieur**

(1) 48 06 88 01

Ci-joint un communiqué nécessité
par l'urgence



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

COMMUNIQUE

DEMANDEURS D'ASILE ROUMAINS A GENNEVILLIERS **DE CHARYBDE EN SCYLLA**

Les Tsiganes roumains n'ont pas trouvé réponse à leur situation dramatique, malgré l'intervention auprès de Monsieur Charles PASQUA de 8 organisations dont le MRAP.

Nombreux donc ceux qui, contraints de quitter Nanterre, ont cherché refuge dans les Hauts-de-Seine ou les départements voisins.

Or l'Etat a cru devoir assigner devant la Justice 80 familles afin de les voir expulsées du terrain où ils stationnent à Gennevilliers dans des conditions extrêmement précaires.

Elles comparaissent le 20 janvier au Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

Cette expulsion, si elle était confirmée, reviendrait à plonger des familles entières parce que sans ressources dans une situation où plus aucune association -bénévoles et médecins- palliant les carences de l'Etat (notons que la PMI avait accompli son travail) ne pourra venir assurer le suivi actuel de ces personnes.

Les Droits de l'Homme déjà considérablement bafoués deviendraient une notion vide de sens. La France ne serait pas honorée par un tel coup de force.

le 19 janvier 1994

ASAV - ASNITE - ATD QUART MONDE - LDH - LICRA - MEDECINS DU MONDE -
MRAP SOS-RACISME.

DECLARATION COMMUNE AU SUJET DES
"TSIGANES ROUMAINS"

BREF RAPPEL HISTORIQUE

. Depuis 1989, des Tsiganes roumains s'étaient réfugiés en France et dans d'autres pays comme l'Allemagne. Ils étaient concentrés principalement à Nanterre où leur nombre a atteint de 700 à 800 personnes. Malgré des efforts de soutien locaux, leur situation était en tous points lamentable et l'image de marque qui était donnée d'eux n'était pas faite pour améliorer celle des Tsiganes dans leur ensemble.

. Des expulsions forcées eurent lieu le 29 août 1993. Dans une note commune, les représentants d'ATD-Quart Monde et du MRAP au groupe juridique de la Commission Consultative des Droits de l'Homme déploraient le refus "d'accorder le statut de réfugié politique... malgré la menace toujours présente des persécutions en Roumanie".

. Position confortée par une déclaration de la FIDH (Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme) en date du 1er octobre, condamnant "les discriminations constantes dont sont victimes les Roms de Roumanie" allant jusqu'à de "véritables pogroms" et la carence totale du gouvernement roumain.

Face à cette situation

. Au cours d'une conférence de presse organisée à Nanterre le 19 novembre, ASAV, MRAP et SOS-Racisme décidaient de demander audience au Ministre de l'Intérieur -qui est aussi Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine. Cette demande a été adressée le 24 novembre.

. Nous y affirmions deux convictions:

- La situation à Nanterre, malgré des efforts humanitaires, est inacceptable.

- La sécurité pour les Tsiganes n'étant pas assurée en Roumanie, on doit, avec la FIDH, condamner comme contraire à l'article 33 de la Convention de 1991 toute expulsion conduisant à un retour forcé. Nous ne nous opposons pas pour autant aux efforts d'organisations comme "Caritas internationale" qui s'efforcent de créer des conditions d'accueil à ceux qui désirent ou acceptent de plein gré le retour. C'est une attitude d'aide humanitaire. La nôtre se situe sur le plan des Droits de l'Homme: refus de la contrainte (ouverte ou déguisée) et octroi du droit d'asile pour persécution ethnique.

.../...

. En conséquence, cela entraîne:

- Un examen favorable des demandes de droit d'asile et de statut de réfugié politique
- Des regroupements en France dans des conditions décentes
- Un effort pour informer objectivement et sensibiliser l'opinion sans oublier celui de responsabilisation des Tsiganes roumains eux-mêmes.

Actuellement, en janvier 1994

. On ne peut plus parler des Tsiganes roumains "de Nanterre". Il n'en reste pratiquement plus.

. Que sont-ils donc devenus?

- Un tiers ou un quart sont repartis en Roumanie: de plein gré? Ou lassés de la misère et des pressions policières constantes? Ou tentés par une "aide au retour"?

- Les autres - la majorité: égaillés en région parisienne (Gennevilliers, Val d'Oise...), en province (Le Havre...) voire en Belgique ou en Allemagne.

- Bref, on ne peut parler d'une véritable solution humaine et garantissant l'avenir.

Nos démarches

. Notre lettre du 24 novembre n'ayant pas obtenu de réponse et forts de l'appui des cinq autres organisations: ASNITE, ATD Quart Monde, LDH, LICRA, Médecins du Monde, nous réitérons le 20 décembre notre demande d'audience.

. Notons aussi que le 19 novembre, un avocat du MRAP, Me Mairat, avait transmis au Ministère de l'Intérieur 24 dossiers personnalisés aux fins de régularisation. Pas de réponse non plus.

. A la date du 20 janvier, nos jugeons inutile d'écrire une troisième fois à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et nous optons pour une déclaration publique.

Nous jugeons inacceptables:

1°) le règlement de cette "affaire" des Tsiganes roumains par mode autoritaire sans égards pour cette population et sans concertation.

2°) Le dédain manifesté à l'égard du Mouvement associatif en laissant sans réponse la requête d'audience de 8 organisations dont plusieurs jouissent pourtant d'un statut reconnu à l'ONU et sont membres en France de la Commission Consultative des Droits de l'Homme.